Zeitschrift: Revue suisse de photographie

Herausgeber: Société des photographes suisses

Band: 2 (1890)

Heft: 12

Rubrik: Société genevoise de photographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Omnia luce!

REVUE SUISSE

DE

PHOTOGRAPHIE

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits. Les manuscrits ne sont pas rendus.

Sommaire: Concours de phototypie. — Société genevoise de photographie. — Photo-Club de Neuchâtel. — Société française de photographie. — Sur l'essai des objectifs. — Sur la production des clichés stéréoscopiques sur verre. — La photographie sur soie. — Flacons hermétiques pour développateurs. — Photographie des débutants. — Faits divers. — Bibliographie. — Publications reçues. — Revue des journaux photographiques. — Errata. — Annonces. — Hôtels suisses pourvus d'une installation photographique. — Comptoir suisse de photographie.

Concours de Phototypie.

Nous espérions faire paraître avec ce numéro-ci les planches des maisons J. Brunner, F. Thévoz et Cie et J. Thomas et Cie, qui se sont toutes trois inscrites pour le concours que nous avons ouvert. Les planches annoncées n'étant pas encore arrivées, nous devons en remettre la publication au prochain numéro, tout en informant les concurrents que toute planche reçue après le 31 décembre sera considérée comme hors concours. Nous remercions MM. Thévoz et Cie de l'excellente planche en autotypie qu'ils ont bien voulu nous confier au dernier moment et qui n'est point destinée à concourir.

Société genevoise de photographie.

Séances des 30 octobre et 27 novembre 1890.

Présidence de M. H.-C. NERDINGER, président.

Nous regrettons de ne pouvoir rendre compte de ces deux

séances dont les procès-verbaux ne nous ont pas été remis. Nous prions à cette occasion MM. les secrétaires d'être plus réguliers dans la remise de leurs rapports.

Photo-Club de Neuchâtel.

Assemblée générale du 4 novembre 1890. Présidence de M. Chable, président.

M. Chable ouvre la séance en annonçant la démission de M° Perrot-Suchard, de MM. P. Nippel, A Convert, A. Rychner, A. Hubert, H. Perrin, R. W. Pearson, P.-A. Perrochet, L. Pernod et Thurneysen.

M¹¹⁸ Marie Lardy est reçue membre de la société. M. Colin présente le rapport financier de cette année. Les comptes bouclent par un boni de fr. 190. Le rapport des vérificateurs est présenté par M. H.-S. de Pury qui, à part quelques remarques de détail, n'a que des remerciements à adresser à M. Colin. La cotisation et la finance d'entrée restent les mèmes. On passe au budget pour l'année 1890-1891; il ne soulève aucune discussion; l'excédent de recettes prévu est de fr. 187.

M. Chable annonce que, d'accord avec le comité, il a commandé un appareil d'agrandissements qui sera à la disposition des membres à partir de la fin du mois.

Une discussion s'engage au sujet de la vente des produits chimiques qui a donné lieu à des erreurs et à des inexactitudes de la part des membres. Dorénavant cette vente sera confiée à un membre de la société, qui aura en même temps le soin de la bibliothèque et la surveillance générale du local. M. A. Athos est chargé de ces fonctions.

L'ancien comité est confirmé dans ses fonctions; M. P.-A. Perrochet démissionnaire est remplacé par M. F. de Montmollin. Il se compose comme suit: